



Le 6 décembre 2021

Objet : Votre Lettre. Télétravail du 23 novembre 2021
Vos ref : DRHMG/DRSEP/RS/ SBB. 21.25

Madame la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines,

Votre lettre du 23 novembre dernier nous a surpris. Les textes que vous citez dans votre lettre traitent de la négociation. En réalité votre écrit est un diktat ou un ultimatum.

Une nouvelle fois, vous êtes dans la menace pour forcer les organisations syndicales à approuver ce que vous souhaitez et non ce qui est du résultat d'une construction commune.

En l'espèce, vous oubliez de citer un texte important concernant le télétravail : il s'agit du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 dont l'article 6 précise :

« Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation. »

Vous ne pouvez donc enlever les tickets restaurant aux agents qui en disposent.

Par ailleurs, l'ordonnance n° 2021-174 du 17/02/2021 que vous citez précise en son article 8 septies.-Un accord relatif aux conditions d'application à un niveau inférieur d'un accord mentionné au II de l'article 8 bis ne peut que préciser cet accord ou en améliorer l'économie générale dans le respect de ses stipulations essentielles. Nous attendons donc de votre part une amélioration de l'accord national et non pas un retour en arrière.

1. Sur la question des conditions matérielles de télétravail :

Nous reconnaissons que l'effort métropolitain pour l'équipement des agents est conséquent mais, sans pour autant que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de la DINSI ait augmenté par rapport au mandat précédent.

Vos efforts sont réalisés dans le cadre du budget d'investissement, moins contraint que le budget de fonctionnement. Il faut d'ailleurs noter que bon nombre de postes fournis, soit des micro ordinateurs portables, le sont en remplacement de postes fixes.

Nous enregistrons votre aide de 115 € par télétravailleur. L'intersyndicale vous demande de fournir le matériel, sauf avis contraire des agents qui demanderaient le remboursement.

La règle sera la fourniture et l'exception le remboursement. Nous ne voyons pas comment le comptable public pourra rembourser à posteriori de la délibération des agents qui auraient investi dans du matériel.

Il faudra donc voir au cas par cas, ce que chaque agent souhaite comme matériel, sachant que pour nous le minimum consiste en un fauteuil de bureau, un bureau, un repose-pied et un double écran pour ceux dont les fonctions le nécessite.

2. Sur le nombre de jours de télétravail :

Nous réitérons notre revendication d'aboutir à trois jours de télétravail pour l'ensemble des télétravailleurs. Pour les proches aidants, comme pour les femmes enceintes ou les agents disposant d'une préconisation médicale, nous vous rappelons notre volonté de permettre le maintien de ces agents publics en poste le plus longtemps possible en utilisant les trois jours de télétravail.

3. Sur la mise en place d'une démarche d'amélioration des locaux :

Nous vous alertons sur les risques de Flex travail ou Flex bureau, qui ne nous semblent pas du tout adaptés aux contraintes des équipes et qui entraînera une augmentation des risques psychosociaux.

Dans certains cas, on peut s'interroger d'une volonté de maltraitance des agents de les maintenir en open space de plus en plus concentré alors que des solutions existent et sont signalées depuis longtemps.

Quant aux recherches de lieux de co-working, il apparaît que la Métropole n'avance que très lentement sur ce sujet et nous souhaitons que notre collectivité puisse rapidement proposer des tiers lieux qui pourront accueillir des télétravailleurs dans de bonnes conditions matérielles.

4. Concernant notre revendication sur l'indemnité télétravailleur et les tickets restaurant

Nous constatons que vous pratiquez une méthode qui cherche à opposer les agents les uns contre les autres : en l'espèce il s'agit d'opposer le personnel qui a les tickets restaurant au personnel qui n'en a pas. Vous faites reposer sur les premiers la culpabilité d'avoir les tickets restaurant en télétravail pour que l'ensemble ait l'aide de 2,5 € par jour télétravaillé.

Vous nous avez indiqué lors de notre dernière réunion sur le sujet que les agents au mois d'octobre ont télétravaillé en moyenne un jour par semaine. Vous avez d'ailleurs reporté la réunion sur les bilans du télétravail, nous privant de données nous permettant mutuellement de traiter cette négociation dans les meilleures conditions.

Votre première proposition, à savoir maintenir le dispositif actuel est étrangement non chiffrée, or vous réalisez d'importantes économies en ne fournissant plus 1400 repas par semaine aux télétravailleurs qui ne déjeunent pas au restaurant administratif.

Le coût des 2,5 € d'indemnité par jour pour 3500 télétravailleurs serait donc de $3500 \text{ €} \times 43 \times 2,5 \text{ €} = 376\,250 \text{ €}$ et non pas 600 000 € comme vous l'écrivez.

Accorder des tickets repas aux télétravailleurs qui n'en ont pas coûterait : $1400 \times 43 \times 4,5 \text{ €} = 270\,900 \text{ €}$ et non pas 400 000 € comme vous l'écrivez.

Nous constatons que vous ne chiffrez pas l'abandon des tickets restaurants pour 2100 télétravailleurs dont l'économie serait de : $2100 \times 4,5 \times 43 = 406\,350 \text{ €}$.

Votre seconde proposition se résume financièrement à + 647 150€ - 406 350 €, soit + 240 800 €.

L'ennui, c'est que cette proposition ne parle pas non plus des économies réalisées par la Métropole :

Repas non fournis au restaurant administratif, locaux non éclairés, énergie non utilisée, eau non consommée, locaux non nettoyés...

Vous écrivez ensuite longuement que vous ne pouvez, dans le cadre de l'agenda social, financer de telles mesures, dont le coût, cf supra serait donc de l'ordre de 647 150 € duquel il faut soustraire

consommée...

Ce qui est curieux, c'est que lors de la réunion du 30 novembre sur l'agenda social, madame la Déléguée générale adjointe aux Ressources Humaines et aux Moyens Généraux a annoncé que les dépenses de personnel n'étaient réalisées qu'à 98% du budget primitif, soit une économie en 2021 de plus de 8 M€, qui peuvent largement absorber ces 647 K€.

Nous vous rappelons de plus que l'explosion des coûts de l'énergie (+26%), entraîne une hausse des dépenses pour les télétravailleurs qui assument cette charge qui va bien au-delà de 2,5 € par jour.

Nous avons du mal à comprendre comment cette aide de 2,5 € par mois est financée pour les agents de l'État sans aucune difficulté, alors qu'elle semble vous poser un problème de principe.

Cette aide de 2,5 € n'est pas prévue pour financer les repas des télétravailleurs.

Nous savons tous que ce forfait est le fruit d'une négociation nationale, et qu'il est loin des coûts réels qui augmentent de plus avec la forte inflation que notre pays connaît.

En conclusion, nous maintenons notre souhait de voir les agents tous les agents en télétravail bénéficier des tickets restaurant.

Nous ramenons notre demande initiale de 10 € par jour télétravaillé à 2,5 € par jour télétravaillé dans un souci d'économie des finances métropolitaines et dans un esprit de responsabilité.

Lors de certaines bilatérales de mi-2021, vous vous étiez engagée à appliquer l'accord national.

Enfin, nous souhaitons une réelle ouverture de négociation, dans un esprit plus apaisé que vous aviez vous-même appelé de vos vœux, il y a quelques mois déjà.

Le chantage et les menaces ne peuvent que provoquer un durcissement des positions.

Veillez agréer, madame la Vice-présidente, nos salutations distinguées.

CFDT	CFTC	CFE-CGC	SUD	FA	FO
S. DAUAS	J. P. RUCIAT	M. C. Desmaris	L. Kaddou	F. P. Kaperon	Messai
					

